

La gazette de Saint-Michel-de-Lanès

EDITO DU MAIRE

MES CHERS CONCITOYENS,

JE NE M'APPESANTIRAI PAS SUR LES NOMBREUSES RÉALISATIONS INTERVENUES DANS NOTRE COMMUNE DEPUIS LES VŒUX DE L'AN DERNIER. VOUS POURREZ EN LIRE L'IMPORTANCE DANS LES PAGES QUI SUIVENT.

JE ME CONTENTERAI À L'OCCASION DE CES VŒUX DE SIGNALER QUELQUES ÉVÉNEMENTS AUXQUELS J'ATTACHE UNE PLUS GRANDE IMPORTANCE. TOUT D'ABORD JE ME FÉLICITE DU DYNAMISME DE NOTRE NOUVEAU COUPLE D'ÉPICIERIS QUI A SU RELANCER UN COMMERCE NÉCESSAIRE À LA COMMUNE, AUQUEL IL A AJOUTÉ DE NOUVELLES ACTIVITÉS TELLES QUE LA CONFECTION DE PIZZAS ET DE PLATS À EMPORTER, LA CRÉATION D'UN RAYON MARÉE ET COQUILLAGES ET D'UN PETIT COIN CONSOMMATION DANS LE CADRE D'UNE LICENCE N° III QUI PERMET DE SERVIR BOISSONS CHAUDES, SODAS, BIÈRE ET VIN.

CES NOUVEAUTÉS PALLIERONT PARTIELLEMENT LA FERMETURE DU RESTAURANT QUI S'EXPLIQUE PAR UNE MAUVAISE GESTION ET UNE DIFFICULTÉ À S'ADAPTER AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE LOCALE.

CETTE FERMETURE EXPLIQUE LA TENUE DU REPAS DES AÎNÉS DANS UNE COMMUNE VOISINE, AU RESTAURANT *LE PARADIS DU PAPE*, REPAS QUI A CONNU UN TRÈS GROS SUCCÈS SI L'ON EN JUGE PAR LE NOMBRE INHABITUELLEMENT ÉLEVÉ DE NOS CONCITOYENS QUI Y ONT PARTICIPÉ.

J'AJOUTERAI À PROPOS DE L'ÉPICERIE QUE L'ARDEUR DE SES PROPRIÉTAIRES M'A ENCOURAGÉ À DÉTACHER PENDANT QUELQUES JOURS LES EMPLOYÉS COMMUNAUX AFIN QU'ILS DONNENT UN COUP DE MAIN AUX TRAVAUX INTÉRIEURS RÉALISÉS POUR L'AGRANDISSEMENT DU LOCAL.

LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX SE SONT AUSSI DISTINGUÉS POUR LES UNS, DANS LE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX, POUR LES AUTRES, DANS L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET LA RÉALISATION DES RUES DU VILLAGE CE QUI A VALU À NOTRE COMMUNE D'OBTENIR CETTE ANNÉE LE PREMIER PRIX DES VILLAGES FLEURIS DÉCERNÉ PAR LE CAUE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL. CHAQUE ANNÉE NOUS PROGRESSONS.

JE NE RÉSISTE PAS D'AILLEURS AU PLAISIR DE CITER CE QU'A ÉCRIT LE JURY QUI FÉLICITE LA COMMUNE *POUR SON DYNAMISME, LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DES PLANTATIONS RÉALISÉES, POUR LE PASSAGE EN MASSIFS SECS, POUR L'ENTRETIEN ET L'ÉLAGAGE DES ARBRES.*

JE SIGNALERAI LA VENUE DANS NOTRE COMMUNE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR OBSERVER LE RÉSULTAT DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE, TRAVAUX DONT LA RÉALISATION A POUSSÉ LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL À REVÊTIR LA D 625 DEPUIS LA HAUTE-GARONNE JUSQU'À SALLES SUR L'HERS.

POUR CE QUI EST EN COURS. LA RÉFECTION DE LA RUE DES ORMEAUX SE POURSUIT ET ELLE DEVRAIT COÛTER PLUS CHER QUE PRÉVU EN RAISON DE PROBLÈMES LIÉS AUX RÉSEAUX.

POUR L'AVENIR PROCHE IL NE FAUT PAS S'ATTENDRE AU LANCERMENT DE GRANDS CHANTIERS. DANS L'ANNÉE NOUS ALLONS PRIORITAIREMENT PROCÉDER À L'ACHÈVEMENT DES TROTTOIRS LE LONG DE LA D 625 ET, SI POSSIBLE, ENTAMER LA RÉFECTION DU DEVANT DE LA HALLE.

DANS D'AUTRES DOMAINES, NOUS SOMMES EN TRAIN DE RÉFLÉCHIR À L'ÉTABLISSEMENT DE SENS DE CIRCULATION DANS LE VILLAGE, À L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE MINUIT ET 5H 00 DU MATIN AFIN DE PROCÉDER À DES ÉCONOMIES QUI SERONT RÉINVESTIES DANS LE RENOUELEMENT ET L'AMÉLIORATION DE CE DERNIER DANS UNE OPTIQUE ÉCOLOGIQUE.

JE PROFITE DE CES VŒUX POUR REMERCIER LES HABITANTS DU VILLAGE DE TOUTS BORDS QUI ONT PERMIS, EN PARTICIPANT À LA PRIMAIRE DE LA DROITE ET DU CENTRE, DE CHOISIR FRANÇOIS FILLON, CANDIDAT RÉFORMATEUR, COURAGEUX ET AUDACIEUX.

JE TERMINERAI, EN CETTE ANNÉE ÉLECTORALE QUI VA NOUS VOIR VOTER À QUATRE REPRISSES, EN EXHORTANT TOUTS NOS CONCITOYENS À PARTICIPER LARGEMENT AUX DIFFÉRENTS SCRUTINS. VOTEZ ! NE VOUS ABSTENEZ PAS ! RAPPELÉZ VOUS QUE CHAQUE CITOYEN A UNE ARME À SA DISPOSITION : SA VOIX.

BONNE ANNÉE 2017 À TOUS. QU'ELLE VOUS APPORTE SANTÉ ET BONHEUR !

DANS CE NUMERO

Edito du Maire	1
Aude fleurie	2
Jardins commu- naux	2
Agrandissement épicerie	2
MAM	2
Haut débit inter- net	3
Travaux	3
Animations	3
Etat civil	4
Le saviez-vous	4
Elections	4

Mairie de Saint-
Michel-de-Lanès
Place de la Mairie

11410

Tel : [04 68 60 30 87](tel:0468603087)

Site internet :

[www.saint-michel-
de-lanes.fr](http://www.saint-michel-de-lanes.fr)

Lundi 14h/18h,
mardi 9h/12h et
vendredi 14h/18h

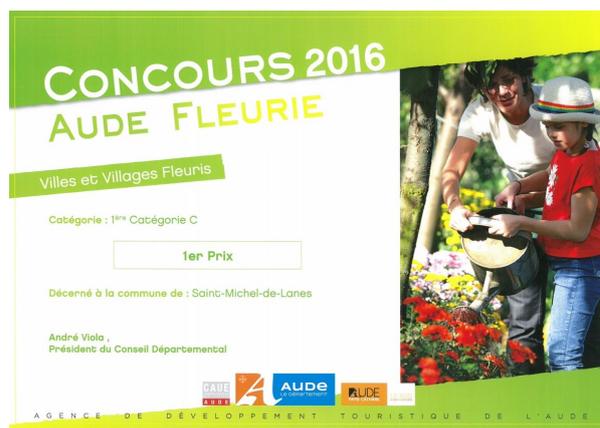
Aude fleurie

Cette année encore notre commune s'est distinguée en obtenant le premier prix des villages fleuris de l'Aude dans la catégorie des moins de 500 habitants. En trois ans nous n'avons cessé d'améliorer notre classement, d'un simple prix d'encouragement jusqu'au premier prix. Désormais, pour progresser, le village doit se présenter dans une catégorie supérieure, celle qui permet d'obtenir une première fleur. Ce sera plus difficile.

Notons que l'aspect donné au village par la réfection des rues a eu une influence considérable sur la délibération du jury. Il souhaite désormais que les particuliers fassent des efforts individuels pour fleurir leur pas de porte.

Dans l'appréciation du jury l'aspect général du village est intervenu : la propreté des rues, l'adaptation d'une végétation peu consommatrice en eau, l'entretien des façades, des tuyaux de descente, le stationnement des véhicules, l'éclairage public, etc.

Ajoutons à propos des façades que le décapage faisant apparaître la pierre apparente est proscrit. La tradition constructive du pays et la piètre résistance aux intempéries des pierres utilisées dans la construction s'opposent à une telle pratique. Les façades doivent être enduites avec un mélange de sable gris, de sable jaune de rivière et de chaux à laquelle on peut, par tolérance, ajouter une certaine proportion de ciment blanc. Les proportions des divers matériaux à utiliser pour ces crépis peuvent être trouvées à la mairie.



Jardins communaux

Les jardins communaux ont été créés en leur temps pour offrir aux nécessiteux de la commune la possibilité de cultiver ces petites surfaces à des prix symboliques afin de produire le nécessaire pour se nourrir. Ils ont donc toujours eu vocation à être des jardins potagers. Depuis plusieurs années des modifications abusives se sont produites et on a pu voir que certains terrains étaient soit laissés en friche, soit occupés par des constructions adventices, soit plantés d'arbres, soit occupés par des volailles. Le conseil municipal s'est donc penché sur cette question et a décidé dans sa séance du 9 décembre 2016 de faire appliquer des règles tout en introduisant quelques modifications.

Désormais la vocation première de ces terrains communaux n'est pas modifiée : ils restent prioritairement à vocation maraîchère. Cependant on y tolérera la présence de poules et d'une petite cabane n'excédant pas 2 m² afin d'y abriter celles-ci et d'éventuels outils. Tous les autres éléments (constructions, arbres, déchets, etc.) devront en être retirés. Au cas où, d'ici le mois de juin, ces nouvelles conditions n'étaient pas remplies, les baux ne seraient pas renouvelés et les jardins seraient récupérés par la commune.

Agrandissement de l'épicerie



Dans le cadre de l'aide au développement des commerces locaux, les employés municipaux ont donné un coup de main aux propriétaires de l'épicerie pour l'agrandir et aménager l'extension.

Une cloison a été abattue et le préau qui se trouvait à l'arrière a été fermé. La fenêtre donnant sur celui-ci a été remplacée par un passage mettant en communication l'épicerie avec un espace de restauration rapide où seront bientôt proposés à la clientèle pizzas et plats à emporter.

Désormais la disposition des rayonnages a été modifiée, permettant de proposer davantage de produits avec en particulier un important assortiment de vins. Un rayon marée et coquillages a été ouvert et un petit espace et un comptoir, où l'on peut consommer boissons chaudes, sodas, bière et vin, ont été aménagés. Rappelons que l'on peut trouver également à l'épicerie la presse et des timbres poste et que l'on peut y retirer les colissimos déposés par les transporteurs.

Félicitations à l'esprit d'entreprise de William et Frédérique que nous remercions pour avoir de leur propre initiative décoré à l'occasion des fêtes le devant de leur magasin.

MAM

Les nounous de la MAM vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les effectifs de la MAM grandissent, aussi l'équipe va s'enrichir d'une quatrième nounou. Cette nouvelle organisation permettra de proposer aux parents qui le souhaitent une possibilité d'accueil sans interruption estivale, sous réserve d'une demande suffisante pour maintenir la structure ouverte.

La MAM a également obtenu une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales qui permettra d'effectuer un nouvel aménagement, qui vous sera présenté en image très prochainement sur le site de la commune.

Haut débit internet

Des travaux sur le réseau téléphonique ont été effectués sur notre commune. Financés par Orange ces travaux ont consisté à installer un nœud de raccordement d'abonnés (NRA) à proximité de l'arrêt de bus. Ce NRA apporte plus de confort avec des débits internet pouvant dépasser les 20 Mbits selon la localisation et désormais les habitants peuvent bénéficier de la TV numérique d'Orange.

Un bâti a été construit autour de cette installation ; celui-ci sera orné de plantes grimpantes en accord avec l'ABF.

Pour connaître le débit auquel vous pouvez prétendre il suffit de contacter votre fournisseur d'accès internet pour modifier votre contrat.

Travaux



Photos M. Saffon

Le président du département a répondu à l'invitation du conseil municipal et a été reçu par M. le Maire et l'ensemble des élus de la commune le samedi 15 octobre. L'objet de la visite portait sur les aménagements routiers et sécuritaires de la RD625, qui ont coûté 458 000€ subventionné à 30% par le Conseil Départemental.

M. Viola a également pu apprécier les différentes rénovations effectuées dans les rues du village par nos employés communaux. La rencontre s'est terminée par la visite de la MAM.

Toujours soucieux d'améliorer le mieux vivre dans notre village, les travaux se poursuivent dans les rues avec la réfection des réseaux et de la chaussée dans la rue des Ormeaux.

Animations

Comité des fêtes

Comme chaque année, le comité des fêtes a invité le Père Noël à rendre visite aux enfants de Saint-Michel-de-Lanès accompagné du beau temps qui aura permis d'assurer une balade en calèche avec le Père Noël. Cette année, la Marela a également participé au bon déroulement de cette journée, en proposant aux enfants une projection de films d'animations l'après-midi. Durant le goûter, le Père Noël a posé avec les enfants, un moment d'intimité partagé sous le sapin. Il leur a remis un sachet de chocolat, ce moment étant immortalisé par une photo (à récupérer courant Janvier à la mairie).



Les 23, 24 et 25 septembre dernier, la fête du village avait lieu, avec son traditionnel cassoulet du vendredi accompagné de la disco-mobile Ibiza-Night et un couscous le samedi, suivi de l'orchestre Calicoba sans oublier l'orchestre Claude Billy du dimanche. Nouveauté pour cette année, le comité des fêtes a tenu à conserver le concours de pétanque du samedi après-midi et s'est donc engagé à l'organiser. Les membres du comité n'ont pas ménagé leur peine afin d'offrir aux habitants un week-end convenant à tous ! En résumé, le bilan de la fête est meilleur que les années précédentes. Nous espérons l'améliorer d'année en année et nous en profitons pour remercier tous les participants.



Voici les dates pour les prochains événements du comité : Assemblée Générale : samedi 21 janvier, premier Vide Grenier : dimanche 21 mai, deuxième Vide Grenier : dimanche 23 juillet, Fête Locale : 22-23-24 septembre

Repas de aînés et restaurant *Les Marronniers*

Le Bar-Restaurant « Les Marronniers » ayant cessé son activité et dans l'attente d'un nouveau repreneur, c'est au restaurant « Le Paradis du Pape » à Mazères, que le repas traditionnel des aînés s'est tenu le 28 décembre dernier.

Un vrai moment d'échange, de partage et de convivialité très apprécié de tous.



Etat civil

Naissances

Alexandra Laurie Céline AUBUGEAU née le 4 janvier 2016
Gabriel SOUYRI SUBRA né le 15 mars 2016
Enora JOSSERAND née le 25 mars 2016
Lilo VELASQUEZ PEREZ né le 20 avril 2016
Baptiste Henri POUZENS né le 12 octobre 2016
Lilas Solange CORELLA Marin née le 16 octobre 2016

Mariage

LE MOAL Benjamin et LOISEL Sophie le 28 mai 2016
ROSSIGNON Laetitia et BUTTON Alexis le 27 août 2016

Décès

M. SAFFON André le 2 mars 2016
M^{me} PISTRE Yvonne le 14 mars 2016
M^{me} FORTAS Marie France le 25 avril 2016
M. GAUBERT Armand le 5 décembre 2016

Le saviez-vous ?

Conséquence de l'exode des mois de mai et juin 1940, dès le 16 juin 1940, le préfet de l'Aude demandait à la mairie de Saint-Michel de Lanès de louer à l'État des terrains afin d'y construire des baraquements destinés à accueillir des réfugiés, baraquements qui, est-il précisé, « devront être détruits un an après la fin des hostilités ». Au mois de septembre 1940, la mairie loue gracieusement à l'État des terrains proches de l'Hers.

Dans les délibérations du conseil municipal, rien n'est dit du maître d'ouvrage mais les renseignements ultérieurs permettent de dire que c'est l'État qui entreprit la construction de deux bâtiments, l'un parallèle à l'Hers, l'autre perpendiculaire.

Un an après la guerre, date à laquelle les constructions auraient dû être détruites, elles furent conservées, et en 1947 l'État proposa à la commune soit de lui racheter les terrains sur lesquels il avait construit les baraquements, soit de lui vendre les baraquements. La réponse du conseil municipal fut nette : nous ne vendons rien ! Nous n'achetons rien ! Statu quo donc.

Il semble que progressivement les positions se soient rapprochées puisque le 10 octobre 1948 la mairie était d'accord pour racheter un des deux baraquements, et le 4 décembre 1949 les deux baraquements furent acquis. Le 22 de ce même mois on décida d'offrir à la location deux logements par baraquement qui furent ainsi divisés en deux espaces de plan carré permettant d'abriter deux logements par bâtiment. A partir de cette date les « baraquements des réfugiés » qui prendront bientôt le nom plus honorable de « pavillons des réfugiés », furent loués par la mairie à divers habitants du village par des baux d'une durée de trois ans.

Car de 1945 à fin 1949 ces bâtiments avaient encore accueilli des réfugiés et également du matériel déposé par le syndicat agricole auquel il fut alors demandé de vider les lieux.

Jusqu'en 1977 les quatre logements furent loués à plusieurs familles, pour la plupart originaires de la commune. Des renouvellements de baux, dont les montants augmentent au rythme des dévaluations du franc et de l'inflation sont régulièrement établis par le conseil municipal qui se trouve aussi dans la nécessité de réaliser assez souvent des réparations dans des constructions qui ont été édifiées dans l'urgence et à moindres frais.

Les choses en allèrent ainsi jusqu'à ce que le 2 avril 1977, le conseil municipal décide d'affecter un des quatre logements à l'établissement d'un débit de boissons. Il s'agit de la partie du bâtiment parallèle à l'Hers qui abrite la cuisine et le bar de l'actuel restaurant Les Marronniers.

Cette décision allait modifier progressivement la distribution intérieure des logements et leur affectation définitive.

La suite au prochain numéro

Elections à venir

Elections présidentielles : Dimanche 23 avril et 7 mai 2017
Elections législatives : Dimanche 11 et 18 juin 2017